

Comité de Cohabitation Port-Communauté



Rencontre du 27 septembre 2016, 11h30 à 13h30
Administration portuaire de Québec
84, rue Dalhousie

Compte-rendu de réunion

PRÉSENTS :	Alain Aubut	Chambre de commerce et d'industrie de Québec	
	Michel Bonnette	Comité des citoyens du Vieux-Québec	
	Michel Caseault	Ville de Lévis (en remplacement de M. Philippe Meurant)	
	Pierre Cazalis	Les Amis de la Vallée du Saint-Laurent	
	Hamida Hassein Bey	Zone d'intervention prioritaire (ZIP) de Québec et Chaudière-Appalaches	
	Charles Marceau	Ville de Québec	
	Robert Masson	Communauté métropolitaine de Québec	
	Pascale Moisan	Coopérative du Quartier Petit-Champlain	
	Yvan Ouellet	Conseil de quartier de Maizerets	
	Alain Samson	Conseil de quartier Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline-Parlementaire	
	Alexandre Turgeon	Conseil régional de l'environnement - région de la Capitale-Nationale	
	ABSENTS :	Philippe Laperrière	Gestev/Club Nautique de la Baie de Beauport
		Nicole Trépanier	Société de développement économique du Saint-Laurent (SODES)
INTERVENANTS :	Anick Métivier	Administration portuaire de Québec	
	Marie-Ève Lemieux	Administration portuaire de Québec	
ANIMATEUR :	André Delisle	Transfert Environnement et Société	
RAPPORTEUR :	Dave Arseneau	Transfert Environnement et Société	

NOTE D'INTRODUCTION

Transfert Environnement et Société a été mandaté par l'Administration portuaire de Québec pour assurer l'animation et la facilitation des échanges ainsi que la prise de notes de la rencontre faisant l'objet du présent compte rendu, à titre de tiers indépendant. Ce document n'est pas un verbatim mais rapporte les principaux éléments des échanges tenus. La vulgarisation scientifique, la transparence et la justesse sont les principes qui ont guidé l'élaboration du document.

Tel qu'indiqué dans le document de statuts, mandat et fonctionnement du comité, certaines informations partagées lors des rencontres sont de nature confidentielle au moment de rédiger les comptes rendus. Les informations confidentielles n'apparaissent pas dans le présent document.

Le compte rendu est validé par les membres du comité avant d'être rendu public, de façon à s'assurer que le document traduise avec justesse la nature des informations présentées et des échanges tenus pendant la rencontre.

1. Mot de bienvenue

M. Anick Métivier, Directeur, Responsabilité citoyenne, souhaite la bienvenue aux participants.

2. Accueil des nouveaux membres

M. Métivier accueille Mme Pascale Moisan, Directrice générale de la Coopérative du Quartier Petit Champlain, nouvelle membre du Comité. Il explique que les recherches se poursuivent pour combler les postes vacants, tel qu'indiqué dans les termes de référence du Comité :

- Conseils de quartier du Vieux-Limoilou et de Lairet
- Opérateurs et utilisateurs présents sur les terrains du Port de Québec

Il souligne aussi la présence de Mme Marie-Ève Lemieux, Conseillère en conformité environnementale, qui travaille au Plan d'action de développement durable, à la mise en œuvre du Processus environnemental de participation citoyenne (PEPC), ainsi que sur la plupart des projets en cours au Port de Québec.

3. Approbation de l'ordre du jour

M. André Delisle, animateur de la rencontre, présente l'ordre du jour pour son adoption.

Deux sujets sont proposés pour ajout au point varia :

- La baignade à la Baie de Beauport
- La fresque sur les réservoirs de Valero à Lévis

L'ordre du jour est ensuite accepté par les participants. Il figure à l'Annexe 1.

4. Approbation du compte rendu de la réunion du 19 mai 2016

M. Delisle demande aux participants s'ils ont des commentaires sur le compte rendu de la dernière réunion du Comité.

Deux commentaires sont partagés :

- Le site Web de la *Fête du Saint-Laurent et de la pêche* ne fonctionne pas – à corriger
- Préciser que la *Fête du Saint-Laurent et de la pêche* a eu lieu le 4 juin à partir de 9 h à Québec

Le compte rendu de la réunion du 19 mai 2016 est ensuite approuvé par les membres. Il sera déposé sur le site Web du Port de Québec à l'adresse suivante : <http://www.portquebec.ca/communaute/engagement-communautaire/comite-de-relations-avec-la-communaute>

5. Plan d'action de développement durable (PADD) 2016-2021

M. Métivier explique que le PADD 2016-2021 est avancé mais demeure en élaboration. L'un des principaux défis est de répondre aux attentes et de livrer un document à la hauteur du premier plan d'action, tout en respectant la capacité de l'équipe interne à mettre en œuvre les différentes activités prévues.

Le PADD va demeurer un document ouvert, tout au long de son déploiement. Les personnes intéressées pourront ainsi soumettre des commentaires et suggestions de façon continue. L'APQ effectuera une reddition de compte annuelle du PADD pour repasser les commentaires et idées reçus, et indiquer si des activités ont été ajoutées pour bonifier le plan.

M. Métivier mentionne que le PADD 2016-2021 sera transmis aux membres du Comité dès qu'il sera prêt. Un membre propose de prévoir une réunion exclusivement réservée à la présentation du PADD, considérant l'importance du sujet.

6. PEPC et projet à présenter

M. Métivier et Mme Lemieux rappellent le fonctionnement du PEPC et présentent ensuite l'un des premiers projets à passer par ce processus, dans le secteur de l'Anse-Brown. Voici les faits saillants de la présentation :

Rappel du fonctionnement du PEPC – présentation par Mme Lemieux :

Le PEPC vise à répondre à l'ensemble des engagements de l'APQ en matière d'évaluation des effets des projets sur l'environnement et la communauté. Le processus est un passage obligatoire pour tout promoteur qui souhaite réaliser un projet sur le territoire de l'APQ. Précisément, le PEPC prévoit :

- D'informer le public et d'assurer sa participation pour tous les projets qualifiés
- De faire appel à des experts indépendants pour en évaluer les effets environnementaux
- De tenir compte des commentaires émis par les citoyens et autres parties intéressées

Tous les projets sur le territoire du Port de Québec doivent passer par ce processus, sauf :

- Projets mineurs : travaux récurrents et autres, qui ont très peu d'effets sur l'environnement et pour lesquels les effets peuvent être gérés par le registre des mesures d'atténuation de l'APQ
- Projets désignés (de grande envergure) : désignés par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACÉE)

Lorsque le promoteur remet son évaluation des effets environnementaux (ÉEE), celle-ci est déposée sur le site Internet de l'APQ. Il y a ensuite une période de participation du public. Il y a trois niveaux de participation. Le niveau est défini à l'aide d'une matrice de pointage qui tient compte de :

- La probabilité que le projet suscite un intérêt
- L'incidence du projet sur les principes du développement durable, avec une emphase sur l'environnement et la communauté

Suite à la période de participation du public et en fonction des commentaires reçus, le promoteur doit bonifier son ÉEE. L'APQ analyse l'ÉEE bonifiée et prend la décision sur le projet, en fonction des effets sur l'environnement et sur la communauté, et des mesures d'atténuation qui sont prévues par le promoteur.

Projet dans le secteur de l'Anse-Brown – présentation par M. Métivier et Mme Lemieux :

L'Anse-Brown a été réaménagée en 2008, dans le cadre d'un legs fédéral. Le legs prévoit que le secteur conserve une vocation publique et qu'il n'y ait plus d'opérations portuaires. Depuis 2008, l'APQ est interpellée au sujet de la faible affluence dans ce secteur. L'APQ s'est montrée ouverte depuis 2008 aux projets qui permettraient de dynamiser ce lieu.

L'APQ a été approchée par l'entreprise Strom pour construire un spa nordique à l'Anse-Brown, comprenant un restaurant ouvert au grand public. L'APQ estime que ce projet représente une opportunité de développer un projet

d'appel, qui contribuera à favoriser un meilleur achalandage à l'Anse-Brown. Le promoteur s'est par ailleurs montré ouvert à adapter son projet au milieu d'accueil, notamment en favorisant l'intégration visuelle. Pour ces raisons, l'APQ a jugé le projet recevable et le PEPC a été enclenché.

Le projet serait situé sur la pointe de l'Anse-Brown. Le bâtiment aurait une hauteur d'environ 25 pieds (l'équivalent de 2 étages); il ne s'agirait donc pas d'un bâtiment en hauteur. De plus, le spa serait situé derrière un amoncèlement de terre, atténuant l'impact visuel. La construction débiterait au printemps 2017 et l'ouverture aurait lieu à l'automne 2017.

L'APQ a procédé à une évaluation préliminaire du projet. Les effets environnementaux sont très faibles et facilement gérables. Pour ce qui est des incidences sur la communauté, les principaux éléments sont l'aspect visuel et la présence d'infrastructures à proximité (résidences, parc, etc.). Cette évaluation a déterminé que le projet se situe au niveau 1 du PEPC, ce qui implique pour le promoteur de :

- Réaliser une ÉEE
- Prévoir une consultation du public en ligne, pendant une période de 10 jours, sur le site Web de l'APQ
- Tenir compte des commentaires reçus pour bonifier l'ÉEE

Le promoteur a également proposé de tenir une activité porte ouverte pour informer la population. Cette activité ne fait pas partie des exigences du niveau 1 du PEPC, mais l'APQ a bien accueilli l'idée. Les portes ouvertes sont prévues en octobre. Des annonces médias seront réalisées à ce sujet. De plus, le promoteur est disposé à venir rencontrer le Comité pour répondre aux questions des membres. Cette réunion pourrait avoir lieu au bassin Brown. Les informations à cet effet seront transmises aux membres du CCPC lorsque l'APQ aura des précisions.

Suite à la consultation en ligne, l'APQ analysera l'ÉEE bonifiée, notamment pour vérifier si le promoteur a répondu aux commentaires du public. Par la suite, l'APQ prendra une décision sur le projet et émettra ses conditions et exigences.

La rencontre du Comité représente une première occasion de recueillir des commentaires sur le projet. Le tableau ci-dessous résume les échanges qui ont eu lieu pendant et après la présentation :

Questions, commentaires et suggestions	Réponses et suivis
Un membre demande pourquoi le PEPC mentionne de faire appel à des « firmes » ou des « consultants » pour procéder à l'évaluation des effets environnementaux.	L'APQ explique que l'évaluation environnementale fait appel à plusieurs expertises : sol, eau, faune, etc. Des firmes ont été approchées pour les familiariser avec le PEPC. Les promoteurs peuvent faire affaire avec ces firmes, ou avec d'autres experts qui devront alors se familiariser eux aussi avec le PEPC.
Un membre demande où serait situé le spa, par rapport au projet de promenade portuaire du Foulon qui vise à mettre en valeur la bordure du fleuve.	L'APQ répond que la promenade portuaire du Foulon s'arrête à l'Anse-Brown, où serait situé le spa. Celui-ci devra s'intégrer à la promenade, pour ne pas créer de cassure au niveau visuel. Par ailleurs, l'APQ prévoit rapprocher la piste cyclable actuelle vers le centre d'interprétation.
Un membre demande si le projet de spa laisserait intact le centre d'interprétation.	L'APQ répond que le centre d'interprétation ne serait pas touché par le spa, ni la passerelle.

Questions, commentaires et suggestions	Réponses et suivis
<p>Un membre questionne l'APQ au sujet des ententes avec le gouvernement fédéral pour le legs des terrains en 2008 – et demande si le document d'entente du legs de l'Anse-Brown est public, afin d'en vérifier les termes exacts.</p>	<p>L'APQ répond que l'entente prévoit de ne pas réaliser d'opérations portuaires et maritimes, et de conserver l'accès au public sur le site de l'Anse-Brown.</p> <p>L'APQ indique qu'elle vérifiera si l'entente pour le legs de l'Anse-Brown peut être partagée avec le Comité.</p>
<p>Un membre demande si Strom serait un locataire du terrain.</p>	<p>L'APQ confirme que oui. Comme tous les opérateurs, si Strom venait à fermer le spa, la compagnie devrait alors procéder à la remise en état des lieux. Ce point est obligatoire et inscrit au contrat de location.</p>
<p>Un membre demande si le projet de spa peut être considéré comme la privatisation partielle d'un bien public.</p>	<p>L'APQ rappelle qu'elle est à la recherche d'un produit d'appel pour attirer les gens dans le secteur. Le projet prévoit aussi la construction d'un restaurant ouvert au grand public.</p> <p>L'APQ précise que le projet contribuerait à rehausser ses revenus, permettant notamment d'entretenir le patrimoine portuaire et aussi de rehausser la qualité de l'offre récréotouristique.</p>
<p>Un membre questionne l'APQ à propos de sa vision, avec tous les projets de type immobilier : promenade du Foulon, bassin Louise, projet de spa, etc.</p> <p>Le membre questionne également l'APQ sur les besoins de revenus provenant d'activités autres que portuaires.</p>	<p>L'APQ affirme qu'il n'est pas possible de développer des activités portuaires sur certains de ses terrains et qu'elle souhaite animer ces endroits de manière à ce que la population puisse en bénéficier.</p> <p>Le transport de marchandises à lui seul est insuffisant pour générer les revenus nécessaires à l'entretien des infrastructures. La location de locaux apporte des revenus additionnels.</p> <p>L'APQ précise que la recherche de revenus n'est pas la raison première du projet de spa mais qu'elle constitue tout de même un élément important étant donné que l'APQ doit être autonome financièrement.</p>
<p>Un membre souligne qu'il y a d'autres idées d'utilisation du secteur de l'Anse-Brown qui circulent, des idées favorisant l'appropriation du fleuve par la population de Québec, dont le projet de « Maison du Saint-Laurent ». Un tel projet serait de nature publique et sans but lucratif, alors que le spa est plutôt de nature commerciale.</p>	<p>L'APQ mentionne que la « Maison du Saint-Laurent » pourrait être un projet intéressant à analyser.</p> <p>Si réalisable, ce projet pourrait par exemple être situé au centre d'interprétation du Bassin Brown ou encore à l'intérieur de l'aménagement futur du Bassin Louise.</p> <p>Le spa n'empêcherait pas la réalisation de ce type de projets.</p>
<p>Un membre demande si l'APQ avait songé à procéder à une démarche d'appel à projets pour l'Anse-Brown.</p>	<p>L'APQ répond que non, pas pour le moment.</p>
<p>Un membre propose de procéder à un « appel à vision » sur l'utilisation de l'Anse-Brown. Le spa n'est pas suffisant pour attirer des gens dans ce secteur, et il y aurait d'autres idées intéressantes à regarder, dont la Maison du Saint-Laurent.</p>	<p>L'APQ note que le développement de l'Anse-Brown ne se limiterait pas au spa. Il serait possible de mettre en place des démarches parallèles pour identifier des idées complémentaires.</p>

Questions, commentaires et suggestions	Réponses et suivis
<p>Un membre est d'avis que le spa ne constitue pas un produit d'appel, mais plutôt une destination. Un spa ne renforcerait pas la fréquentation publique du site, ne constitue pas une valeur ajoutée.</p> <p>Il faut se questionner sur le bon usage du site, les espaces riverains du Saint-Laurent étant très convoités.</p>	<p>L'APQ mentionne que ce site est actuellement peu fréquenté et mis en valeur, mais que le commentaire est bien noté.</p>
<p>Des membres demandent si le spa pourrait être déplacé ailleurs sur le site (sur le stationnement) ou dans un autre site plus approprié pour attirer la clientèle ciblée.</p>	<p>L'APQ mentionne que la localisation du projet vise notamment à diminuer l'impact visuel pour les voisins situés sur le boulevard Champlain. C'est l'endroit possédant le meilleur potentiel d'intégration visuel au milieu.</p>
<p>Un membre est d'avis que le spa peut représenter un produit d'appel, mais à condition de bien y réfléchir; comment attirer les gens, qu'est-ce qui pourrait être développé à proximité, etc. Cela requiert une vision d'ensemble.</p> <p>Si les gens ont la chance de laisser leur voiture à cet endroit et aller se promener en ville, cela peut constituer un produit d'appel intéressant pour le secteur.</p>	<p>L'APQ donne en exemple l'établissement d'un « Port Center », prévu au cours des prochaines années, et qui rejoint l'idée d'une « Maison du St-Laurent » par sa vocation éducative sur le volet maritime.</p>
<p>Un membre appuie la démarche d'appel à projets, qui peut donner des résultats très intéressants et inciterait les promoteurs à présenter des projets plus complets pour le site.</p> <p>Toutefois, si l'APQ choisit de ne pas aller de l'avant avec un appel à projets, il faudra travailler la complémentarité pour développer d'autres idées dans le secteur de l'Anse-Brown.</p>	<p>L'APQ prend note du commentaire.</p>
<p>Un membre est d'avis que le projet est intéressant, mais qu'il y a de la place pour d'autres idées à proximité. Il s'agit d'un grand terrain qui peut accueillir d'autres activités. Le spa représente un départ, mais il manque quelque chose.</p>	<p>L'APQ note le commentaire.</p>
<p>Un membre revient à l'idée d'une vision d'ensemble sur le développement du Port. Il faut éviter de développer « à la pièce ». Il aurait été plus facile de prendre position sur le spa en sachant dans quelle vision le projet s'insère. Ce sont des espaces publics et les gens doivent avoir leur mot à dire. Un spa est susceptible de susciter un conflit d'usages.</p>	<p>L'APQ prend note du commentaire.</p>
<p>Un membre mentionne que le projet de spa ne causera pas d'impacts significatifs du point de vue environnemental.</p>	
<p>Un membre indique que l'Anse-Brown est un parc, avec des sentiers longeant la berge, fréquenté par des personnes qui viennent observer le fleuve.</p> <p>L'idée, avec le 400^e de la Ville de Québec, était d'intégrer les infrastructures de l'Anse-Brown au paysage environnant.</p> <p>Le projet de spa tel que présenté coupe l'accès aux berges. Il faudrait reculer l'édifice de la berge.</p>	<p>L'APQ indique que l'emplacement actuel représente le moins d'impact visuel – l'édifice aurait une hauteur d'environ deux étages, et serait partiellement visible puisqu'il serait situé derrière le talus naturel existant et les arbres.</p> <p>L'APQ note le commentaire sur l'accès aux berges.</p>

Questions, commentaires et suggestions	Réponses et suivis
Un membre souligne que si les installations ne sont pas très visibles, l'effet d'attraction publique sera annulé.	L'APQ précise que les installations projetées seraient visibles, mais visuellement intégrées au milieu.
Un membre demande si des simulations visuelles du spa sont disponibles.	L'APQ indique que des simulations visuelles ont été demandées au promoteur.
Un membre affirme que tous les projets qui passeront par le PEPC, même ceux de niveau 1, devraient faire l'objet d'une rencontre avec le Comité, pour profiter de l'expertise autour de la table.	L'APQ mentionne que les projets de niveau 1 se déroulant au cœur des installations portuaires sans impact potentiel pour la population ne seraient probablement pas pertinents pour le Comité. Toutefois, les projets représentant un intérêt ou un impact potentiel pourraient être présentés au Comité.
Un membre demande à quel moment le projet de spa sera rendu public.	L'APQ répond que le promoteur attendait d'obtenir le son de cloche du Comité. L'information pourrait être rendue publique dans les prochains jours. Quant à l'ÉEE, il est prévu de la rendre publique après les portes ouvertes du promoteur. À partir de ce moment, les dix jours de consultation en ligne seront enclenchés. L'APQ indique que le Comité sera tenu informé à ce sujet.
Un membre demande si l'APQ a déjà accepté le projet.	L'APQ répond qu'elle a jugé le projet recevable pour aller de l'avant avec le PEPC. L'APQ évaluera le projet à l'aide de l'ÉEE bonifiée et des commentaires du public.
Un membre note que dans le cadre des travaux de la Table de concertation régionale, la question d'accès au fleuve est en tête de liste. Le projet de spa représente un défi d'intégration à ce sujet.	

M. Delisle demande aux membres du Comité s'ils souhaitent tenir une rencontre additionnelle sur le projet de spa. Des membres indiquent que oui. Un membre suggère de tenir cette rencontre au bassin Brown. M. Delisle indique que des démarches seront entreprises pour organiser cette réunion.

M. Métivier mentionne au Comité que le promoteur du projet de spa nordique sera disponible pour venir rencontrer les membres lors de cette rencontre additionnelle, s'ils le souhaitent. Le Comité décline cette proposition.

M. Métivier remercie les membres pour leurs commentaires. Ils seront acheminés aux responsables concernés pour y donner suite – certains commentaires s'adressent au promoteur du projet de spa, et d'autres concernent l'APQ.

7. Suivis de la dernière réunion

M. Delisle souligne que l'heure de fin de la réunion approche et demande au Comité si les suivis peuvent être reportés à une prochaine rencontre. Il est convenu de procéder ainsi.

Tous les suivis notés à la réunion du 19 mai 2016 seront donc ramenés à la prochaine rencontre ordinaire du Comité.

8. Informations et rapports d'activités

M. Métivier souligne que la Ville de Québec a remporté la candidature pour accueillir la conférence mondiale de l'AIVP (Réseau Mondial des Villes Portuaires) qui aura lieu du 11 au 14 juin 2018. Cet événement attire généralement entre 300 et 400 participants de près de 50 pays : urbanistes, municipalités, autorités portuaires, groupes environnementaux, citoyens, etc.

M. Métivier ouvre la porte à une implication du Comité dans l'organisation de l'événement, si les membres le souhaitent. Le sujet sera discuté davantage à une prochaine rencontre.

Faute de temps, les autres informations et les rapports d'activités sont reportés à la prochaine réunion du Comité.

9. Divers

Faute de temps, les sujets proposés au varia n'ont pas été discutés, et seront inscrits à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

10. Prochaines réunions (2016)

La prochaine rencontre ordinaire aura lieu le mardi 29 novembre. Concernant la tenue d'une rencontre additionnelle sur le projet à l'Anse-Brown, les membres seront contactés sous peu pour préciser la date et le lieu.

11. Fin de la rencontre

La réunion s'est terminée à 13 h 30. Les points n'ayant pas été traités ont été dûment notés, et seront reportés à l'ordre du jour de la prochaine réunion ordinaire.

Dave Arseneau, Transfert Environnement et Société
Rapporteur de la rencontre

ANNEXE 1 – ORDRE DU JOUR DE LA RENCONTRE DU 27 SEPTEMBRE 2016

Comité de Cohabitation Port-Communauté

Rencontre du 27 septembre 2016

11 h 30 à 13 h 30

Édifice de la Douane (salle de la coupole)

130, rue Dalhousie (stationnement au même endroit qu'à l'habitude, devant le terminal)

Avoir avec vous une carte d'identité valide pour entrer dans l'Édifice de la Douane

Ordre du jour (proposition)

11 h 30	Mot de bienvenue
11 h 35	Accueil des nouveaux membres
11 h 40	Approbation de l'ordre du jour
11 h 42	Approbation du compte rendu du 19 mai 2016
11 h 45	Plan d'action de développement durable (PADD) 2016-2021 (<i>à confirmer</i>)
12 h 15	PEPC et projet à présenter
13 h	Informations et rapports d'activités <ul style="list-style-type: none">• Mise à jour sur Beauport 2020• Registre des plaintes• Suivi de la mesure des particules fines dans la communauté• Activités des organismes du milieu
13 h 15	Suivis de la dernière réunion
13 h 25	Divers et prochaines réunions <ul style="list-style-type: none">• Date proposée pour la prochaine rencontre : 29 novembre
13 h 30	Fin de la rencontre